



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 juin 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-673

SOUSSION 2014 SI 114 - AMÉNAGEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE VAL-TÉTREAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert et Fils/6535755 Canada inc., 146, chemin Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour les travaux d'aménagement des jardins communautaires dans le quartier Val-Tétreau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 47 290,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 avril 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-419-29421	42 657,25 \$	Jardins communautaires - Autres services professionnels et administratif
04-13493	2 056,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 576,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-674

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 72 060,58 \$ - PRONEX EXCAVATION INC. - RÉFECTION DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-346 du 2 avril 2014, adjugeait à la firme Pronex Excavation inc. un contrat pour la réfection de l'égout sanitaire sur le chemin de Montréal Ouest d'un montant de 234 608,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C. mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux avec résidence recommande un montant de 72 060,58 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 72 060,58 \$ incluant les taxes, à la firme Pronex Excavation inc. dans le cadre du contrat pour la réfection de l'égout sanitaire sur le chemin de Montréal Ouest, portant ainsi le coût total des travaux de ce contrat à un montant de 306 669,19 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-004-29422	65 000,68 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état du chemin de Montreal Ouest - Réfection d'égouts
04-13493	3 133,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 926,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-675

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-13 - 38 225,06 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 AVRIL 2014 - B-14 - 144 890,35 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 AVRIL 2014 - B-15 - 21 339,59 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 AVRIL 2014 ET B-16 - 127 034,17 \$ - PÉRIODE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros : B-13 au montant de 38 225,06 \$ pour la période du 6 au 12 avril 2014, B-14 au montant de 144 890,35 \$ pour la période du 13 au 19 avril 2014, B-15 au montant de 21 339,29 \$ pour la période du 20 au 26 avril 2014 et B-16 au montant de 127 034,17 \$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-676*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS - ORGANISMES RESPONSABLES DES JARDINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-1194 du 7 décembre 2010 adoptait la mise à jour du cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs ainsi que le budget annuel pour les années 2011 à 2014;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs prévoit un soutien annuel aux organismes responsables des jardins;

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente suivants ont été entérinés entre les organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs et la Ville de Gatineau :

- CE-2011-1168 : Protocole d'entente avec Le Boulev'Art de la Vallée pour la gestion du Jardin collectif le Boulev'Art de la Vallée;
- CM-2012-510 : Protocoles d'entente avec la Pointe aux Jeunes pour la gestion du Jardin communautaire de Val-d'Oise, avec le Centre d'Animation Familiale pour la gestion du

Jardin des Petites-Sœurs et avec Solidarité Gatineau Ouest pour la gestion du Jardin communautaire Tecumseh;

- CM-2013-407 : Résiliation du protocole de la Fabrique de la paroisse Sainte-Trinité et signature du nouveau protocole de la Maison de quartier Notre-Dame pour la gestion du Jardin communautaire l'Amicale;
- CM-2013-595 : Aménagement d'un jardin communautaire - Quartier de Val-Tétreau et protocole d'entente avec Action-Quartiers pour la gestion du Jardin communautaire Val-Tétreau;
- CM-2014-316 : Protocoles d'entente avec : le Centre Alimentaire Aylmer pour la gestion des Jardins collectifs Deschênes, Eardley et North; l'Association des citoyennes et des citoyens du quartier du Ruisseau pour la gestion du Jardin communautaire du Ruisseau; la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond inc. pour la gestion du Jardin communautaire Corpojardin; Entre Deux Roues pour la gestion du Jardin communautaire Entre deux fleurs; la Maison de l'Amitié pour la gestion du Jardin communautaire au Cœur de Jean-Dallaire et l'Association des résidents de l'Île de Hull pour la gestion des Jardins communautaires Marie-Le Franc et Reboul :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser à chaque organisme responsable des jardins, la subvention recommandée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnellement à la réception du bilan annuel et financier avant le 1^{er} novembre de chaque année (incluant une copie des factures des dépenses liées au jardin), et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

- Centre Alimentaire Aylmer
Montant accordé : **1 500 \$**
- Association des citoyennes et des citoyens du quartier du Ruisseau
Montant accordé : **600 \$**
- Le Boulev'Art de la Vallée
Montant accordé : **450 \$**
- La Pointe aux Jeunes
Montant accordé : **600 \$**
- Le Centre d'Animation Familiale
Montant accordé : **600 \$**
- Maison de Quartier Notre-Dame
Montant accordé : **600 \$**
- Solidarité Gatineau Ouest
Montant accordé : **800 \$**
- Action-Quartiers
Montant accordé : **200 \$**
- Association des résidents de l'Île de Hull
Montant accordé : **2 200 \$**
- Corporation des aînés de la Cabane en bois rond inc.
Montant accordé : **800 \$**
- Entre Deux Roues
Montant accordé : **450 \$**
- Maison de l'Amitié
Montant accordé : **800 \$**

Pour un montant total de **9 600 \$**.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-971	9 600 \$	Jardins communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-677

SOUSSION 2014 SP 048 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INGÉNIEUR SENIOR EN RADIOCOMMUNICATION - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Origine S.E.N.C., 41, rue de Vitré, Blainville, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'un d'ingénieur senior en radiocommunication dans le but d'accompagner et de conseiller la Ville dans les diverses étapes menant à la mise en place d'un nouveau réseau de radiocommunication commun pour l'ensemble des services municipaux, pendant une durée de trois ans pour un montant total approximatif de 95 256,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mars 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11049-001-29423	85 924,32 \$	Étude en radiocommunication
04-13493	4 142,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 189,97 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-678

SOUSSION 2014 SP 076 - ACHAT DE SEPT AUTOMOBILES BANALISÉES DE TYPE BERLINE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 2014 SP 076 prévoyait l'achat de six automobiles banalisées pour le Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement d'une automobile additionnelle est requis par le Service de police pour les besoins de la section liaison et cour de justice et que le type de véhicule du présent appel d'offres rencontre leurs exigences;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur consent à fournir une automobile additionnelle aux mêmes prix et conditions que les six automobiles initialement prévues :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hyundai Gatineau, 1245, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8P2, pour la fourniture de sept automobiles banalisées de type berline pour un montant total de 193 745,50 \$ incluant l'option 1 (équipements électroniques comme sirène et clignotants) pour chacun des véhicules et les

taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 avril 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.
Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14003-003-29424	174 763,92 \$	Programme de remplacement de véhicules 2014 - 17 véhicules - Administration
04-13493	8 425,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 556,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-679

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE HINCHEY, ENTRE LES RUES DES GROSEILLERS ET JOLICOEUR - COURSE DE BOÎTES À SAVON - 30 AOÛT 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais organise un camp de jour où les participants auront à construire une boîte à savon;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais désire organiser le 30 août 2014 une course de boîtes à savon afin de permettre aux participants de tester leur bolide;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue Hinchey seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détour important pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture des rues et ses modalités ont été analysés et recommandés favorablement par les différents services directement impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Hinchey, entre les rues des Groseillers et Jolicoeur, le samedi 30 août 2014 de 7 h à 13 h dans le cadre de l'événement de la course de boîtes à savon organisée par le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Distribuer une circulaire aux résidents situés dans la zone d'activités;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;

- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2014-680 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE MONSEIGNEUR CHARBONNEAU - SPECTACLE DE GRADUATION - 12 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école Monseigneur Charbonneau, 661, rue Allaire, Gatineau, Québec, J8L 2B8, à titre de subvention pour l'organisation du spectacle de graduation qui aura lieu le 12 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-681 **SUBVENTION DE 300 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - MAGASIN PARTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guevremont, coordonnatrice, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour le Magasin Partage.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-682 **SUBVENTION DE 1 600 \$ - FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 15 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre de la Fondation Santé de Papineau, 155, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 0C2, à titre de subvention dans le cadre d'une activité bénéfique qui aura lieu le 15 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des- Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-683

SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS
- ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 4 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Classique de Golf René-Brazeau, IGA Extra, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 4 juin 2014 au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	150 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - Maire - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-684

SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SPORT ÉTUDIANT DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 8 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Boucher, directrice générale, 499, boulevard Labrosse, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 4R1, à titre de subvention pour l'activité bénéfice qui aura lieu le 8 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-685

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE PLONGEON GATINEAU - CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE PLONGEON - 6 AU 8 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de plongeon Gatineau, à l'attention de madame Mélanie Potvin, adjointe administrative, 850, boulevard de la Gappe, bureau 214, Gatineau, Québec, J8T 0B4, à titre de subvention pour les Championnats provinciaux de plongeon qui auront lieu du 6 au 8 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-686 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE LE PETIT PRINCE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE - 16 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'école Le Petit Prince, 44, rue de Juan-les-Pins, Gatineau, Québec, J8T 6H2, à titre de subvention pour la fête de fin d'année le 16 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-687 **REJET DE SOUMISSIONS 2014 SP 002 - RÉFECTION ET TRAVAUX DE STABILISATION AU QUAI DES ARTISTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 23 janvier 2014, un appel d'offres public concernant la réfection et les travaux de stabilisation au Quai des Artistes;

CONSIDÉRANT QUE deux des quatre soumissions reçues sont non conformes au niveau de la détention de la licence requise de la Régie du bâtiment du Québec et que les deux autres soumissions reçues conformes excèdent largement les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 002 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun, et ce, après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2014-688 **CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SOUMISSION 2014 SI 096 - FOURNITURE D'UNE TABLE TOURNANTE POUR L'USINE D'ÉPURATION DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE deux des trois épaisseurs du procédé de l'usine d'épuration sont en fonction depuis plus de 30 ans et seront encore en fonction pour plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes d'entraînement des racleurs des épaisseurs (réducteurs et tables tournantes) sont en fin de vie utile et doivent être remplacés au besoin;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir une table tournante;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt d'un racleur d'un des épaisseurs n'est pas envisageable, car à ce moment, une quantité des eaux usées amenée à l'usine d'épuration devra être déversée à la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la firme Evoqua Water Technologies Ltd. est le représentant autorisé du fabricant de cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 (9⁰) de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Evoqua Water Technologies Ltd., 1-215, Croissant Konrad, Markham, Ontario, L3R 8T9, pour la fourniture d'une table tournante à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, et ce, pour un montant total de 44 552,81 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission déposée le 11 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12015-004-29425	40 187,90 \$	Équipements et divers travaux d'entretien d'usines - Boîte d'engrenage principale
04-13493	1 937,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 427,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-689

SOUSSION 2013 SP 255 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - AQUEDUC SUR LA RUE MONETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection de la conduite d'aqueduc sur la rue Monette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 295 197,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} avril 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-008-29426	266 276,39 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - Bouclage et réfection - Aqueduc sur la rue Monette
04-13493	12 837,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 083,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-690

AUTORISER LA FIRME LES ENTREPRISES DOMÉNICK SIGOUIN INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT POUR LE PROJET DE BOUCLAGE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - CÉDRIC TESSIER ET GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-118 du 12 février 2014, adjugeait un contrat à la firme Les Entreprises Doménick Sigouin inc. pour le bouclage d'aqueduc sur le boulevard La Vérendrye Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend un raccordement de la nouvelle conduite d'aqueduc à la conduite existante sur le boulevard Gréber, au sud de l'intersection avec le boulevard La Vérendrye Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture d'une partie du boulevard Gréber, au sud de l'intersection avec le boulevard La Vérendrye Ouest;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nuit auraient moins d'impact sur la circulation dans ce secteur, notamment aux heures de pointe, compte tenu des débits importants de circulation sur les artères visées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être réalisés en deux nuits, entre le 5 et le 10 juin 2014, selon les conditions climatiques favorables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Les Entreprises Doménick Sigouin inc. et ses sous-traitants à effectuer les travaux de nuit, incluant le samedi et le dimanche, du 5 au 10 juin 2014 inclusivement dans le cadre des travaux de bouclage d'aqueduc sur le boulevard La Vérendrye Ouest.

Adoptée

CE-2014-691

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU - 6 AU 8 JUIN 2014

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau, du vendredi 6 juin au dimanche 8 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Grand Prix Cycliste Gatineau à fermer à toute circulation les routes et tous les stationnements mentionnés ci-dessous (sauf les véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heure	Rues
Mercredi 4 juin	7 h à 23 h 59	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond

Jeudi 5 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond
Vendredi 6 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond
	9 h 30 à 14 h	Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue St-Jean de Bosco et la rue Gamelin
	9 h 30 à 14 h	Rue Gamelin, entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau
	9 h 30 à 14 h	Promenade de la Gatineau, entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre Taché
	9 h 30 à 14 h	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph
Samedi 7 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac des Fées et le boulevard Lionel-Émond
	7 h à 20 h	Rue Bisson, entre la rue Amherst et le boulevard Moussette
	8 h à 19 h	Promenade du Lac des Fées, entre la rue St-Jean de Bosco et la rue Gamelin
	8 h à 19 h	Rue Gamelin, entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau
	8 h à 19 h	Promenade de la Gatineau, entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre Taché
Dimanche 8 juin	8 h à 19 h	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph
	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond
	6 h 30 à 18 h	Rue Bisson, entre la rue Amherst et le boulevard Moussette
	6 h 30 à 19 h 30	Promenade du Lac des Fées, entre la rue St-Jean de Bosco et la rue Gamelin
	7 h à 14 h 30	Rue Gamelin, entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau
Lundi 9 juin	7 h à 17 h 30	Promenade de la Gatineau, entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre Taché
	7 h à 17 h 30	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph
	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond
Mardi 10 juin	24 h à 15 h	Rue Brodeur, entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond

Les rues suivantes seront entravées temporairement au passage du peloton selon les dates et heures suivantes :

Date	Heure	Rues
Dimanche 8 juin	7 h 30 à 8 h 30	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard des Grives et la rue Samuel-Edey

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2014-692

SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N. - FESTIVAL DE BATEAUX-DRAGONS - 7 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention dans le cadre du Festival de bateaux-dragons qui aura lieu le 7 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	1 000 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Équipement non capitalisables
02-79934-972		1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-693*

MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective pompiers 2008-2015 le 22 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la possibilité pour les lieutenants-instructeurs et les lieutenants-inspecteurs enquêteurs de revenir aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modifications prévues à la lettre d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente ENT-POM-14-02 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de modifier la convention collective des pompiers, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente jointe en annexe.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur adjoint de l'Administration et des finances ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-694

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 111186 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'employé 111186 du Service de l'environnement, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de 19 semaines débutant le 19 avril jusqu'au 29 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective liant la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN et a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de l'environnement et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 111186 du Service de l'environnement, un congé sans solde pour la période débutant le 19 avril jusqu'au 29 août 2015.

Adoptée

CE-2014-695

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JOANY BOUCHARD-WELLMAN À TITRE DE CONSEILLER JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail qui dépassent 25 000 \$, doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseiller junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour une période du 28 avril au 28 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à cette prolongation dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de madame Joany Bouchard-Wellman à titre de conseiller junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour la période du 28 avril 2014 au 28 août 2014.

Le salaire de madame Joany Bouchard-Wellman sera celui de la classe 1, échelon 4 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02 16100-135 – Ressources humaines - Temporaires - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-696

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 104145

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 104145.

Adoptée

CE-2014-697

MODIFICATION D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104291

CONSIDÉRANT QUE ce comité imposait une suspension sans solde de dix jours à l'employé 104291 le 6 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure disciplinaire est contestée par voie de grief par le Syndicat;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers se sont tenus entre des représentants du Service des ressources humaines et le Syndicat en vue d'en arriver à un règlement de ce grief :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. prévoyant la substitution d'une suspension sans solde de dix jours à une suspension sans solde de cinq jours à l'employé 104291.

Autoriser la Direction générale, le directeur du Service de police et le directeur des Ressources humaines, ou en leur absence, leur remplaçant désigné à signer pour et au nom de la Ville cette lettre d'entente.

Autoriser la direction des Finances à rembourser à l'employé 104291 l'équivalent de cinq jours de travail.

Un certificat du trésorier a été é mis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-698

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE CHAUMONT À TITRE D'ÉVALUATEUR III - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'évaluateur III à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation pour une période prévue du 7 avril 2014 au 3 avril 2015 mais ne pouvant excéder le 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Josée Chaumont à titre d'évaluateur III à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation pour la période prévue du 1^{er} juillet 2014 au 3 avril 2015 mais ne pouvant excéder le 6 octobre 2015.

Le salaire de madame Josée Chaumont sera celui de la classe 12, échelon 5 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15120-132 – Confection du rôle d'évaluation - Temporaires - Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-699

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION DE DIX JOURS - EMPLOYÉ 104291

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de dix jours sans traitement à l'employé 104291 pour les fautes reprochées.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2014-700

MANDATER LA FIRME BEAUDRY BERTRAND, AVOCATS AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ (550-17-007290-131) À LA COUR SUPÉRIEURE PAR ABEL SOLANO-SANTANA, WILKY ALEJANDRO ESPINOSA-SANTANA ET DANIEL ARKAIFIE À L'ENCONTRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE par voie de requête datée du 10 septembre 2013, Abel Solano-Santana, Wilky Alejandro Espinosa-Santana et Daniel Arkaifie ont institué à l'encontre de la Ville de Gatineau, le Procureur général du Québec et Ergine Dumesle une requête introductive d'instance en dommages totalisant, à l'encontre de la Ville, une réclamation de 5 405 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à demander une compensation financière suite à leur arrestation dans le cadre d'une enquête criminelle;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services juridiques de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à cet égard à la firme Beaudry Bertrand, avocats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme Beaudry Bertrand, avocats, afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du litige institué avec Abel Solano-Santana, Wilky Alejandro Espinosa-Santana et Daniel Arkaifie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-701

MANDATER LA FIRME BEAUDRY BERTRAND, AVOCATS AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU ET DE MONSIEUR ALAIN RIEL DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ (550-17-007358-136) À LA COUR SUPÉRIEURE PAR INDUSTRIES BROOKMAN INC., 7842759 CANADA INC., 7842767 CANADA INC. ET MICHAEL CLEMANN

CONSIDÉRANT QUE par voie de requête datée du 22 octobre 2013, Industries Brookman inc., 7842759 Canada inc., 7842767 Canada inc. et Michael Clemann ont institué à l'encontre de monsieur Alain Riel une Requête introductive d'instance en dommages et intérêts pour atteinte à la réputation;

CONSIDÉRANT QUE cette requête requiert une compensation financière d'un montant total de 750 000 \$;

CONSIDÉRANT l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'une municipalité a la responsabilité d'assurer la défense d'une personne dans une procédure fondée sur l'allégation d'un acte posé dans l'exercice des fonctions de conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Riel était conseiller municipal au moment des gestes reprochés;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services juridiques de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à cet égard à la firme Beaudry Bertrand, avocats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme Beaudry Bertrand, avocats afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau et de monsieur Alain Riel dans le cadre du litige institué avec Industries Brookman inc., 7842759 Canada inc., 7842767 Canada inc. et Michael Clemann.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif